



INFO-MUNICIPAL  
[www.municipaliteprice.com](http://www.municipaliteprice.com)

Mercredi, le 16 décembre 2015, le conseil municipal du Village de Price adoptait le règlement #354 fixant le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et les différents tarifs pour le service d'aqueduc, la collecte des matières résiduelles et le remboursement de la dette pour le projet d'assainissement des eaux.

**ATTENDU QUE** le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2016 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018;

**ATTENDU Qu'un** avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 2 novembre 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu unanimement que le règlement numéro 354 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**Article 1 :**

Le conseil adopte le budget «**dépenses** » qui suit pour l'année financière 2016:

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

▪ Administration générale :	237 733, \$
▪ Sécurité publique :	211 910, \$
▪ Transport :	412 399, \$
▪ Hygiène du milieu :	471 469, \$
▪ Urbanisme et mise en valeur du territoire :	38 560, \$
▪ Loisir et culture :	276 951, \$
▪ Frais de financement :	75 497, \$

**Total des dépenses de fonctionnement :** 1 724 519, \$

**ACTIVITES FINANCIERES :**

▪ Remboursement en capital :	502 700, \$
▪ Remboursement au fonds de roulement :	27 235, \$

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :** 150 000, \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'ACTIVITES FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENT :**

**2 404 454, \$**

**Article 2 :**

Le conseil adopte le budget «**revenus** » qui suit pour l'année financière 2016

## REVENUS :

▪ Taxes :	1 267 164,\$
▪ Paiements tenant lieu de taxes :	21 256,\$
▪ Services rendus :	150 362,\$
▪ Imposition de droits :	14 000,\$
▪ Amendes et intérêts :	8 500,\$
▪ Autres revenus :	79 993,\$
▪ Transferts :	723 179,\$

**Total des revenus avant affectation :** **2 264 454, \$**

### **Affectation:**

- Surplus accumulé non-affecté: 100 000,\$
- Fonds de roulement: 40 000,\$

**Total des revenus:** **2 404 454,\$**

### **Article 3 :**

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>
Total des dépenses	150 000,\$	116 500, \$	125 000, \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît à l'annexe A.

### **Article 4 :**

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1,15\$ du 100, \$** d'évaluation pour l'année 2016 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Article 5 :** (Tarification)

Le conseil fixe le tarif «**aqueduc 2016**» à 177,\$ pour l'unité de référence 1 «résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro 352 et ce, pour tous les immeubles identifiés.

Le prix au mètre cube tel qu'il sera fixé aux scieries est de **0,66\$** tel qu'il est établi dans l'annexe B.

### **Article 6 :** (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour la «**collecte des matières résiduelles**» pour l'année 2016, à **155, \$** pour l'unité de référence 1 «Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro 228 et ce pour tous les immeubles identifiés.

### **Article 7 :** (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour le remboursement de la dette pour le projet « Aqueduc, égout, voirie, interception et traitement des eaux usées » pour l'année 2016 à 180,\$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu aux règlements numéros 278 et 285 et ce pour tous les immeubles identifiés.

### **Article 8 :**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **14%** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Plus de détails sur le budget:**

Afin de présenter un budget équilibré pour 2016, le conseil municipal doit augmenter la taxe foncière de 0,03\$ faisant passer le taux de 1,12\$ à 1,15\$ du cent dollars d'évaluation.

Cependant, la taxe pour le service d'aqueduc diminue de 24,\$ passant de 201,\$ à 177,\$ pour 2016.

La taxe pour le remboursement de la dette référant au projet d'assainissement des eaux augmente de 5,\$ pour être fixée à 180,\$. Nous vous rappelons que lors de l'adoption des règlements d'emprunt # 278 et # 285, la taxe pour le remboursement de l'emprunt avait été évaluée à 200,\$ par année pour une période de 20 ans. La baisse des taux d'intérêts est bénéfique pour la municipalité ce qui nous permet d'obtenir de meilleurs taux de la part des institutions financières.

Malgré l'augmentation du nombre de cueillettes des matières résiduelles, le taux de la taxe augmente de 1,\$ pour 2016. Les redevances versées par Recyc-Québec nous permettent ainsi de maintenir un taux comparable à 2015.

Le dernier pacte fiscal signé avec le gouvernement du Québec engendre pour la municipalité de Price une augmentation des revenus de la péréquation de 39 200,\$ soit pour un montant global de 354 600,\$.

La compensation tenant lieu de taxes pour l'école primaire passera de 25% à 65% de la valeur foncière.

Le remboursement par Revenu Québec de 100% de la TPS et de 50% de la TVQ sur les dépenses payées par la municipalité est maintenu.

Les revenus provenant des parcs éoliens de la Mitis et du Lac Alfred génèrent des gains de 62 993,\$.

En 2015 le Ministre des Transports a annoncé le paiement d'une subvention de 50 000,\$ dans le cadre du programme "*Amélioration du réseau routier municipal*". La somme de 20 000,\$ a été affectée au budget 2015, la somme de 20 000,\$ est affectée au budget 2016 et la balance de 10 000,\$ sera perçue en 2017.

Les municipalités de Grand-Métis, Padoue, Price et Saint-Octave-de-Métis contribuent ensemble à maintenir un service-incendie de très bonne qualité qui respecte les normes établies par le Ministère de la Sécurité publique. Une étude est en cours afin d'évaluer la possibilité de joindre la Ville de Métis à notre service-incendie.

L'entente de service entre les municipalités de Sainte-Flavie (secteur de l'IML), Grand-Métis et Price permet de partager les coûts d'opérations du système d'alimentation en eau potable selon la valeur des quantités utilisées. De plus, les municipalités de Sainte-Flavie et Grand-Métis versent une quote-part annuelle pour les infrastructures défrayées par Price avant la conclusion de cette entente.

### **Pour les dépenses:**

Le budget pour l'administration générale diminue de 10 000,\$ et ce du principalement à la baisse du coût du service d'évaluation qui avait augmenté considérablement depuis deux ans pour l'équilibrage du rôle.

La facture pour les services de la Sûreté du Québec passe de 63 505,\$ à 58 000,\$ ayant comme impact de diminuer le budget de la sécurité publique.

Les dépenses pour la voirie d'été augmentent de 30 000,\$ puisque des travaux de pavage sont prévus dans les rues Sainte-Angèle et Oscar-Fournier. Des bordures seront installées dans le prolongement de la Place des Pionniers. Des travaux sont aussi prévus sur les accotements de plusieurs rues afin d'éliminer les accumulations d'eau en période de pluie.

La toiture de la station de pompage située à l'extrémité de la rue Philippe-Bérubé sera refaite à neuf. Celle-ci date de 1986.

Des supprimeurs devront être remplacés aux étangs aérés provoquant une augmentation du poste budgétaire de 6 400,\$.

Le nettoyage des conduites d'égout s'avère nécessaire annuellement afin d'éviter des refoulements. Ce poste budgétaire a été ajusté à la hausse.

Pour le service d'urbanisme, la quote-part versée à la MRC de la Mitis augmente de 5 300,\$.

Les dépenses d'électricité augmentent quelque peu les frais d'entretien de l'Hôte-de-ville et du pavillon des loisirs.. Des améliorations seront apportées aux bandes de la patinoire et l'installation d'un filet derrière la patinoire permettra de garder les rondelles à proximité et éviter le danger de blessures.

Un arrêt de balles neuf sera aussi installé dans le parc Albert-Dupont.

Les quotes-parts versées pour l'entretien de la piscine et de l'aréna de Mont-Joli augmentent de plus de 12 000,\$.

Un soutien financier sera versé aux organismes ayant soumis des projets communautaires avant le 31 octobre 2015 pour une valeur de 8 500,\$.

Le remboursement de la dette totalise la somme de 75 497,\$ en intérêts et 502 700,\$ en capital. Le gouvernement du Québec contribue pour un montant de 242 782,43\$. Le remboursement annuel au fonds de roulement est de 27 235,\$ pour des travaux d'infrastructures sur la rue F.-X.-Michaud, le remplacement des fenêtres de l'Hôtel-de-ville, le dernier versement pour l'acquisition du camion Chevrolet 2011 et le 2ième versement pour l'achat du mini-chargeur.

#### Budget 2016 versus budget 2015

	2015	2016
Taxes foncières	1,12/100\$ évaluation	1,15\$/100,\$ évaluation
Taxes d'eau	201,\$	177,\$
Cueillette matières résiduelles	154,\$	155,\$
Taxes ass. des eaux	175,\$	180,\$
Évaluation de la maison moyenne 88 000,\$	1 515,60\$	1 524,\$ (aug. de 8,40\$, soit 0,5%)

*\* N'hésitez pas à communiquer avec nous au bureau municipal pour toutes informations supplémentaires.*

#### HORAIRE POUR LE TEMPS DES FÊTES

**Le bureau municipal et l'Hôtel-de-ville seront fermés du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement.**

*Tous les membres du conseil municipal et les employés vous souhaitent de JOYEUSES FÊTES et que la nouvelle année soit remplie d'espoir, de paix, de santé et de bonheur.*



